



Mariage entre sans papier et française

Par **tael**, le **05/08/2009** à **10:20**

Bonjour,
Je suis sans papier entré en France régulièrement avec un visa Allemand(Schengen) depuis 2007, étant marié dans mon pays d'origine mais, à cause des problèmes internes rencontrés et ne pouvant plus s'entendre, mon épouse et moi avons été obligés de divorcer officiellement.
J'ai récemment rencontré mon âme sœur, de nationalité Française avec qui tout baigne super bien, et avons pris la résolution de nous marier et dès lors, ont commencé à naître de multiples inquiétudes que voici.
- Avec ma situation de sans papier, avons nous le droit de se marier? et en cas de refus de la mairie, que faire?
- Étant issu d'un précédent mariage, est-ce-que le jugement du divorce est le seul document à apporter? si non que faut-il en plus?
- Étant régulièrement entré sur le territoire, suis-je obligé de retourner dans mon pays après le mariage pour un nouveau Visa? si non, combien de temps faut-il mettre avant de se présenter à la préfecture pour une éventuelle régularisation?
Merci pour votre disponibilité et nous vous sommes très reconnaissant pour l'aide que vous nous apportez.
Tael.

Par **anais16**, le **12/08/2009** à **19:32**

Bonjour,
Il existe effectivement un droit au mariage pour tous. Cependant, certaines mairies (principalement de droite) lors de l'entretien des époux transmettent le dossier au procureur pour enquête de mariage blanc.
Pour le mariage je vous conseille donc de bien vous renseigner sur votre commune, et éventuellement de vous faire aider dans les démarches par une association spécialisée près de chez vous (ASTI, LDH, CIMADE...)
Pour votre divorce, le jugement devrait suffire. Si le jugement est dans une langue étrangère autre qu'en français, il serait bien d'en obtenir une traduction par un traducteur assermenté.
En cas d'entrée régulière en France, le titre de séjour peut être

demandé au bout de six mois de vie commune effective depuis le mariage.

Par **tael**, le **20/08/2009** à **09:29**

Bonjour,rnrnd'ores et déjà, merci d'avoir pris la peine de me répondre et de nous permettre par la même de calmer nos inquiétudes.rnnous prendrons toutes les infos possibles possibles concernant ma mairie et, aussi celle de ma dulcinée afin de pouvoir engager les procédures dans la plus souple et, avec comme vous l'avez suggéré, l'aide éventuelle d'une association.rnrnQuant'au jugement, il est effectivement en Français.rnrnMerci encore pour la peine que vous avez prise et bonne continuation.rnrnCordialement,rnrnTael

Par **Patricia**, le **02/09/2009** à **21:00**

Bonsoir Mme ou Melle Cerf,rnrnPas de coordonnées perso sur le forum. C'est moi qui les ai supprimées.rnAnaïs connaît très bien le droit des étrangers, il est donc inutile d'intervenir après ses messages.

Par **Patricia**, le **02/09/2009** à **21:02**

Coordonnées perso ET professionnelles

Par **anaïs16**, le **02/09/2009** à **21:14**

Bonsoir, rnrnmerci Patricia! rnrnCes méthodes sont scandaleuses!!!

Par **Patricia**, le **02/09/2009** à **22:00**

45 messages, 45 pubs professionnelles. Ben pourquoi pas !!!rnrnVu le tarif des honoraires des avocats ..., je comprends les internautes qui prennent des renseignements sur des sites juridiques gratuits... rnlils ont raison, c'est de l'arnaque.

Par **anaïs16**, le **03/09/2009** à **20:13**

Madame,rnrnPersonnellement je ne dénigre en rien le métier d'avocat, mais je vois au quotidien leurs pratiques en matière de droit des étrangers! La plupart des avocats sont incompetents en la matière.rnDe plus, les sans papiers sont des personnes démunies, souvent désespérées et paniquées, prêtes à tout pour se faire aider.rnFace à ces situations de

détresse, un bon nombre d'avocats en profitent pour demander des sommes pharaoniques pour des recours n'ayant parfois que peu de chance d'aboutir. rnEx: demander 2000 euros pour un recours TA contre une OQTF est tout simplement scandaleux!rnAussi, quand vous dites que "Ces honoraires sont appréciés en fonction de la situation de fortune du client", cela me semble être de la pure mauvaise foi. Preuve en est, dans tous vos messages sur ce forum, vous n'offrez pas vos services à l'AJ!rnJe persiste à dire que vos méthodes pour vous faire connaître sont indignes de la profession.rnComme vous pouvez le voir en bas de cette page, il existe un annuaire des avocats sur le forum. Je vous conseille donc de vous y inscrire comme les autres.

Par **souaade**, le **26/09/2009** à **13:22**

j avais le problème que vous rencontrer mon mari et moi n'avait pas à se marier paskon vivait dans une ville de droite, nous avons déménagé à bagnoler une ville communiste et ils nous ont marié sans problème mais comme mon mari était rentré irrégulièrement en France il est parti au Maroc faire son visa, mais toi tu es rentré avec un visa donc tu pourras faire ta demande directement en préfecture. donc un conseil que je peux te donner évite les mairies des droits et donc les villes de droite car chez eux il n'y a ni liberté, ni égalité, ni fraternité bon courage pour la suite

Par **souaade**, le **26/09/2009** à **13:27**

anaissrnJe suis complètement d'accord avec toi quand j'ai rencontré mon mari et le pauvre ne connaissait aucun droit ni loi il se faisait bien arnaquer par les avocats qui lui soutiraient des sommes énormes et ne faisait rien à la fin, il a eu un OQTF et son avocat n'a même pas pris la peine de faire appel !! alors qu'il était payé pour le défendre